CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

M26.0002

GESTION DES DÉCHETS ET PRESTATIONS AFFÈRENTES

LOT 7 : LOCATION ET ENTRETIEN DE CONTENEURS DESTINÉS A LA COLLECTE DE DÈCHETS

INSA LYON
Pôle Achats
Direction des Affaires Financières
20 Avenue Albert Einstein
69621 VILLEURBANNE cedex
Marches.publics@insa-lyon.fr

Table des matières

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE 3
ARTICLE 2 – OBJET DE LA PROCÉDURE 3
ARTICLE 3 –LIEU D'EXÉCUTION 3
ARTICLE 4– DÉFINITION DE LA PRESTATION 3
4.1 – Les conteneurs 4
4.2 – Etat du parc et entretien régulier 4
4.3 – Mise en place et reprise des conteneurs 4
ARTICLE 5 – OBLIGATION DU TITULAIRE DU MARCHÉ 4
5.1 – La nomination de référent 4
5.2 – Les moyens 5
ARTICLE 6 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : 5
ARTICLE 7 - PLAN DE PRÉVENTION ET PROTOCOLE DE SÉCURITÉ CHARGEMENT DÉCHARGEMENT 5

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Les dispositions du Code de l'Environnement s'appliquent aux prestations décrites dans le présent C.C.T.P., notamment celles qui concernent la prévention des pollutions, des risques et des nuisances, dont les déchets (articles L 541-1 et suivants)

Les résidences étudiantes et les logements de fonction, producteurs de déchets ménagers sont concernés par le présent marché.

Le site de Bellignat – Site de Plasturgie de l'INSA Lyon, dans l'Ain, n'est pas concerné par les prestations de ce marché.

ARTICLE 2 – OBJET DE LA PROCÉDURE

Le présent marché a pour objet la location et entretien de conteneurs destinés à la collecte de déchets :

• Conteneurs pour DIB en mélange (conteneurs gris)

• Conteneurs pour déchets recyclables (conteneurs verts à couvercle jaune)

• Conteneurs pour papiers et cartons (conteneurs gris à couvercle bleu clair)

Les prestations attendues sont les suivantes :

- Mise à disposition des conteneurs sur le site

- Identification des conteneurs en fonction de leur emplacement

- Entretien semestriel du parc

- Suivi administratif et technique des opérations : bilan quantitatif et qualitatif, facturation, relevé annuel des factures et des bilans d'intervention

ARTICLE 3 –LIEU D'EXÉCUTION

L'ensemble des prestations concerne le site du campus LyonTech La Doua de Villeurbanne.
Les prestations seront identifiées selon la classification suivante :

• Activités de recherche, d'enseignement, d'administration ou tertiaire

• Activités des restaurants

• Activités des résidences

• Activités du Service Interuniversitaire du Domaine de la Doua (S.I.D.D.)

ARTICLE 4– DÉFINITION DE LA PRESTATION

Ce lot a pour objet la mise à disposition, en location, de conteneurs pour la collecte des déchets de type ordures ménagères (bacs de couleur grise), déchets issus du tri sélectif (bacs de couleur verte à couvercle jaune) et papiers-cartons (bacs de couleur grise à couvercle bleu).

4.1 – Les conteneurs

Ils sont d'un modèle agréé par les services de la propreté du Grand Lyon, avec système d'accrochage frontal et pas de barre ventrale de verrouillage et ont des volumes de 120L et 660L

Les conteneurs gris à couvercle bleu peuvent être verrouillables, et dotés sur le couvercle d'un opercule ne permettant que le passage des papiers et cartons aplatis.

Leur nombre, leurs capacités et leur répartition sur le site sont indiqués dans **l'annexe 3** joint au CCTP. Un plan de localisation est joint en **annexe 4**

Le titulaire fait son affaire de l'approvisionnement auprès du fabricant ou du revendeur et achemine les conteneurs sur les sites désignés par l'INSA.

Le titulaire assure un marquage, visible et résistant aux lavages, de chaque conteneur, selon les indications données par l'INSA. Ce marquage comprend la mention « INSA » et le nom du bâtiment de rattachement.

4.2 – Etat du parc et entretien régulier

Le titulaire est propriétaire des conteneurs. A ce titre, il en assure le remplacement sans frais en cas de casse ou de dégradation en usage normal et en assure l'entretien courant.

De ce fait, un état du parc des conteneurs mis à disposition sera réalisé par le titulaire deux fois par an pour repérer tout disfonctionnement et y remédier (couvercle, roulettes, etc.). Ces interventions de remise en état seront organisées en accord avec la Direction de la logistique et en prenant RDV par mail au moins 5 jours en amont, afin de garantir la disponibilité des conteneurs lors des opérations.

A cette occasion, un compte rendu des interventions sera transmis au service de la Direction de la logistique pour information, indiquant le type et la localisation des conteneurs remis en état, ainsi que le type d'intervention réalisée.

Sur demande de la Direction de la logistique de l'INSA, le titulaire réalisera toute intervention nécessaire pour remettre en état les conteneurs signalés comme n'étant pas en état de fonctionner correctement, y compris en dehors des périodes semestrielles de visite de contrôle du parc. Le délai d'exécution sera 5 jours ouvrés à réception de la demande émanant du service. A défaut, les pénalités de retard telles que prévues au CCAP seront appliquées.

4.3 – Mise en place et reprise des conteneurs

Au début du marché, le titulaire déploiera l'ensemble des conteneurs selon les indications de l'INSA Lyon : type, quantité, positionnement sur le site, repérage des conteneurs.

A la fin du marché, le titulaire devra reprendre les conteneurs qui auront été déployés, quel que soit leur état. Cette opération se fera en concertation avec l'INSA Lyon afin qu'il n'y ait pas de période où les conteneurs seraient absents du site.

ARTICLE 5 – OBLIGATION DU TITULAIRE DU MARCHÉ

5.1 – La nomination de référent

Pour toutes les prestations du présent marché, l'interlocuteur principal des prestataires retenus est la Direction de la logistique de l'INSA Lyon.

Le titulaire du marché communique les coordonnées du ou des référents. Ce dernier doit être en capacité de répondre à des questions aussi bien techniques, commerciales, financières ou administratives.

Le titulaire du marché s'engage à informer la Direction de la logistique de tout changement de référent dans les plus brefs délais.

5.2 – Les moyens

Le prestataire devra disposer :

- du matériel nécessaire pour assurer correctement les prestations

- d'un mode opératoire pour le déploiement des conteneurs au début des prestations, l'entretien des conteneurs, le retrait des conteneurs à la fin du marché.

Il appartiendra au prestataire de pallier ses propres difficultés pour assurer sa prestation.

ARTICLE 6 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Le prestataire devra indiquer quels moyens ils mettent en œuvre en faveur de la protection de l'environnement. Ils devront plus particulièrement préciser les mesures envisagées pour favoriser :

- La limitation des rejets de CO^2 par les véhicules de transports utilisés

- Le recyclage des produits et des matériels utilisés et l'utilisation de produits éco labellisés à chaque fois que nécessaire

- Les actions de réduction des consommations énergétiques par les process utilisés

- La sensibilisation des personnels œuvrant au respect de l'environnement.

Les engagements pris par le titulaire dans son mémoire technique sont contractuels pour les parties ne remettant pas en cause les clauses du cahier des charges. Le non-respect des engagements pris sera considéré comme étant une mauvaise exécution des prestations et pourra donner lieu à pénalités

ARTICLE 7 - PLAN DE PRÉVENTION ET PROTOCOLE DE SÉCURITÉ CHARGEMENT DÉCHARGEMENT

Le Code de la Route s'applique sur le site du Campus LyonTech – La Doua et de l'INSA Lyon et la vitesse est limitée à 30 km/h.
Au démarrage du marché, un protocole de sécurité chargement et déchargement et un plan de prévention devront être établi. Ils seront remis à jour à chaque date anniversaire du marché.
Le Titulaire du marché s'engage à informer la Direction de la Logistique l'INSA Lyon de tout incident survenant lors de l'exécution des prestations et ceci sous 24 heures à compter de l'incident, en s'appuyant sur tout document prouvant ses dires, en particulier des photos prises lors des opérations.
Tout accident du travail déclaré d'un salarié travaillant pour le compte du Titulaire du marché et dont une des causes est liée à notre établissement doit être signalé à la Direction de la Logistique de l'INSA Lyon